

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 juin 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 18 juin 2019 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion (est arrivé à 19H50)

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

❖ Réouverture de la séance

14- Adoption de l'ordre du jour

15- Autorisation pour le paiement des jeux d'eau

16- Début des activités de l'aréna pour la période hivernale

17- Période offerte à la ligue de curling pour leur activité 2019-2020

18- Facturation du temps de glace pour la ligue de curling

19- Duré de l'entente entre municipale et ligue de curling

20- Affectation de la totalité des sommes de la redevance de la gravière pour l'amélioration du rang 6 Sud (environ 45 000 \$)

21- Adjudication pour l'achat d'une chargeuse sur roue

22- Ponction d'un montant de 220 000 \$ du surplus non affecté pour l'achat d'un chargeur sur roue

23- Transfert de crédit du poste d'investissement :

- Transfert de 25 000 \$ réservé pour un achat de véhicule au projet d'achat d'un chargeur sur roue
- Transfert de 5 000 \$ réservé pour l'achat local au projet d'achat d'un chargeur sur roue
- Transfert de 10 000 \$ réservé pour l'achat d'enseigne au projet d'achat d'un chargeur sur roue

24- Utilisation du montant de 3 100 \$ de la vente du véhicule d'urgence pour le projet d'achat d'un chargeur sur roue

25- Utilisation du résiduel de 7 510 \$ du règlement d'emprunt # 77-2008 pour le projet d'achat d'un chargeur sur roue

26- Adjudication pour l'achat d'un souffleur à neige

27- Autorisation de modification au surplus affecté

- 28- Autorisation de signer une promesse de vente d'une propriété appartenant à la municipalité à un acheteur intéressé
- 29- Autorisation au directeur général pour demande d'aide financière dans le programme Fonds municipal vert
- 30- Autorisation au directeur général pour demande d'aide financière dans le programme ClimatSol-Plus
- 31- Autorisation de signature pour demande dans le fond de développement des territoires
- 32- Appui à la demande à la C.P.T.A.Q. formulé par la Ferme Bilod'œuf
- 33- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt
- 34- Période de Questions
- 35- Fermeture de la séance

#### ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

#### 14- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2019-06-192** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

#### 15- AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES JEUX D'EAU

- 2019-06-193** **Considérant** que l'installation des jeux d'eau est terminée ;
- Considérant** que l'ouvrage est à la satisfaction de la Municipalité ;
- Considérant** que la facture finale est égale au montant convenu lors du dépôt de la soumission ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marie, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que** le conseil autorise le paiement de 86 974,56 \$ plus taxes à la firme Mécanarc pour la fourniture et la mise en place des jeux d'eau.

#### 16- DÉBUT DES ACTIVITÉS DE L'ARÉNA POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

- 2019-06-194** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que** le conseil ordonne que les activités de l'aréna débute au début de mois de novembre.
- Le moment exact sera déterminé en fonction de la disponibilité des ressources.

#### 17- PÉRIODE OFFERTE AU CLUB DE CURLING BEAUCE-SARTIGAN POUR LEUR ACTIVITÉ 2019-2020

- 2019-06-195** **Considérant** que le conseil désire répondre à une demande pour des activités sur glace (patins libre, hockey plaisirs, etc.) au cours des mois de novembre et décembre ;

**Considérant** que le conseil désire octroyer du temps de glace au Club de Curling de Beauce-Sartigan ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil statue que la période allouée au curling à l'aréna sera les mois de janvier, février et mars.

#### **18- FACTURATION DU TEMPS DE GLACE POUR LE CLUB DE CURLING**

**2019-06-196**

**Considérant** que la saison de curling sera écourtée et que les moyens du Club de Curling Beauce-Sartigan seront certainement moindres.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil ordonne que la Municipalité annule les frais de temps de glace au Club de Curling Beauce-Sartigan.

#### **19- DURÉ DE L'ENTENTE ENTRE MUNICIPALE ET LE CLUB DE CURLING BEAUCE-SARTIGAN**

**2019-06-197**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit conclure une entente avec le Club de Curling Beauce-Sartigan pour la prochaine année ;

**Considérant** que le Club de Curling Beauce-Sartigan demande une entente à plus long terme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil offre, dans la prochaine discussion entre la Municipalité et le Club de Curling, une entente d'une durée de 2 ans.

#### **20- AFFECTATION DE LA TOTALITÉ DES SOMMES DE LA REDEVANCE DE LA GRAVIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RANG 6 SUD**

**2019-06-198**

**Considérant** les travaux de réfection de la route qu'il y a à faire dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que du rechargement et de la transition de ponceaux sont à faire ;

**Considérant** que ces travaux sont requis afin d'assurer la sécurité des gens circulant dans le rang ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil autorise l'utilisation d'une somme de 45 000 \$ des redevances de la gravière pour effectuer des travaux de réfection de la route dans le rang 6 Sur.

## **21- ADJUDICATION POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE SUR ROUE**

**2019-06-199**

**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des citoyens de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley lors de tempêtes de neige ou autre, le service des travaux publics doit être en mesure de déblayer les routes et de conserver ceux-ci ouvertes ;

**Considérant** que les dernières saisons d'hiver ont démontrées que la Municipalité n'a pas l'équipement adéquat pour souffler la neige et ce, particulièrement dans les rangs ;

**Considérant** que la Municipalité doit se doter de matériel roulant pouvant effectuer convenablement le travail de déblaiement ;

**Considérant** qu'après analyse de la situation, il a été convenu que l'achat d'une chargeuse sur roue s'avérait judicieux pour répondre au besoin de l'hiver et que celui-ci pouvait être utilisé toute l'année pour diverses tâches ;

**Considérant** que la Municipalité a déposé un appel d'offres sur le SEAO et qu'une seule firme, Nortrax Québec Inc., a répondu à celle-ci ;

**Considérant** que l'offre déposé permet à la Municipalité d'acquérir une chargeuse sur roue ayant peu servit (moins de 500 heures) et ce, au prix de 256 700 \$ plus taxes ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics recommande l'achat d'une chargeuse sur roue ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte l'offre de la firme Nortrax Québec Inc. et autorise la Municipalité d'effectuer l'achat de la chargeuse sur roue au montant de 256 700 \$ plus taxes ;

**Que** la Municipalité utilise une part du surplus non affecté et une part du fond général pour assumer le paiement comptant du véhicule.

## **22- PONCTION D'UN MONTANT DE 220 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUE**

**2019-06-200**

**Considérant** que la Municipalité veut faire l'acquisition d'une chargeuse sur roue ;

**Considérant** que le paiement sera fait comptant ;

**Considérant** que la Municipalité veut utiliser une portion du surplus non affecté pour l'affecter à la transaction ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil autorise une ponction de 220 000 \$ dans le surplus non affecté pour le paiement de la chargeuse sur roue.

## **23- TRANSFERT DE CRÉDIT DU POSTE D'INVESTISSEMENT**

**2019-06-201** **Considérant** que la Municipalité veut faire l'acquisition d'une chargeuse sur roue ;

**Considérant** que le paiement sera fait comptant ;

**Considérant** que la Municipalité veut utiliser des montants dédiés à des projets qui n'auront pas lieu dans le poste budgétaire d'investissement pour effectuer la transaction ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil autorise les transferts suivant pour assumer une part du coup d'achat de la chargeuse sur roue

- Transfert de 25 000 \$ réservé pour un achat de véhicule de voirie au projet d'achat d'un chargeur sur roue
- Transfert de 5 000 \$ réservé pour l'achat local au projet d'achat d'un chargeur sur roue
- Transfert de 10 000 \$ réservé pour l'achat d'enseigne au projet d'achat d'un chargeur sur roue

#### **24- UTILISATION DU MONTANT DE 3 100 \$ DE LA VENTE DU VÉHICULE D'URGENCE POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUE**

**2019-06-202** **Considérant** que la Municipalité a vendu l'ancienne unité d'urgence pour un montant de 3 100 \$

**Considérant** que la Municipalité veut utiliser cette somme pour l'achat d'une chargeuse sur roue ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil autorise la Municipalité à utiliser la somme de 3 100 \$ provenant de la vente de l'ancienne unité d'urgence pour l'achat de la chargeuse sur roue.

#### **25- UTILISATION DU RÉSIDUEL DE 7 510 \$ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 77-2008 POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUE**

**2019-06-203** **Considérant** qu'il reste un montant résiduel de 7 510 \$ du règlement d'emprunt 77-2008 qui avait été fait pour l'achat de camions de pompiers ;

**Considérant** que la Municipalité veut utiliser cette somme pour l'achat d'une chargeuse sur roue ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'utilisation d'un montant résiduel de 7 510 \$ provenant du règlement d'emprunt 77-2008 pour l'achat d'une chargeuse à roue.

## **26- ADJUDICATION POUR L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE**

**2019-06-204**

**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des citoyens de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, lors de tempêtes de neige, le service des travaux publics doit être en mesure de déblayer les routes et de conserver ceux-ci ouvertes ;

**Considérant** que les dernières saisons d'hiver ont démontrées que la Municipalité n'a pas l'équipement adéquat pour souffler la neige et ce, particulièrement dans les rangs ;

**Considérant** que la Municipalité doit se doter d'un souffleur à neige assez puissant pour effectuer le travail de déneigement ;

**Considérant** qu'après analyse de la situation, il a été convenu que l'achat d'une souffleuse à neige, manipulé par une chargeuse sur roue, permettrait de répondre au besoin pour l'hiver ;

**Considérant** que la Municipalité a déposé un appel d'offres sur le SEAO et qu'une seule firme, J.A Larue Inc., a répondu à celle-ci ;

**Considérant** que l'offre déposé permet à la Municipalité d'acquérir une souffleuse à neige neuve et ce, au prix de 134 948 \$ plus taxes ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics recommande l'achat de la souffleuse à neige ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil accepte l'offre de la firme J.A Larue Inc. et autorise la Municipalité à effectuer l'achat d'une souffleuse au montant de 134 948 \$ plus taxes.

**Que** l'achat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt par la Municipalité et ne peut démarrer que lorsque la Municipalité obtiendra une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'achat

## **27- AUTORISATION DE MODIFICATION AU SURPLUS AFFECTÉ**

**2019-06-205**

**Considérant** qu'un montant de 52 000 \$ a été affecté au paiement des remboursements des règlements d'emprunts 167-2018 et 168-2018 pour l'année 2020 ;

**Considérant** que la somme ne sera pas utilisée pour effectuer le paiement de 2020 des deux règlements d'emprunts, car, la période de remboursement, à l'aide du surplus, a été prévue à trop long terme ;

**Considérant** que la somme peut être néanmoins utilisée pour le un remboursement d'autres règlements d'emprunts ;

**Considérant** que le conseil désire affecter ce montant pour le premier paiement des remboursements des règlements 180-2019 ET 182-2019 pour l'année 2020 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil décrète que la somme de 52 000 \$ affecté au paiement des règlements d'emprunts 167-2018 et 168-2018 est affectée au premier remboursement des règlements d'emprunt 180-2019 et 182-2019.

**28- AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ À UN ACHETEUR INTÉRESSÉ.**

**2019-06-206**

**Considérant** qu'une personne a démontré un intérêt pour l'achat du Lot 5 060 445 appartenant à la Municipalité ;

**Considérant** le montant proposé est de 120 000 \$ et que la Municipalité veut entériner une entente dans le cadre d'une promesse de vente ;

**Considérant** que la Municipalité veut inclure certaines prédispositions dans la promesse de vente ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à présenter une promesse de vente à l'acheteur et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la promesse de vente.

**29- AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME FONDS MUNICIPAL VERT**

**2019-06-207**

**Considérant** qu'à la suite d'analyses de sols sur le tronçon de la rue Principale entre les rues Mercier à Lachance, des contaminants ont été découverts ;

**Considérant** que des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que le chaussé doit être faits sur le tronçon ;

**Considérant** que des travaux de décontamination doivent donc être faits sur le tronçon en question ;

**Considérant** que la Municipalité voudrait requérir une aide financière pour assumer une part des coûts du projet ;

**Considérant** que le programme du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités est disponible pour ce type de projet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le programme du Fonds municipal vert pour la décontamination de la rue Principale entre les rues Mercier et Lachance ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents inhérents à la demande.

### **30- AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS**

**2019-06-208**

**Considérant** qu'à la suite d'analyses de sols sur le tronçon de la rue Principale entre les rues Mercier à Lachance, des contaminants ont été découverts ;

**Considérant** que des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que le chaussé doit être réalisés sur ce tronçon ;

**Considérant** que des travaux de décontamination doivent donc être faits sur le tronçon en question ;

**Considérant** que la Municipalité voudrait requérir une aide financière pour assumer une part des coûts du projet ;

**Considérant** que le programme du ClimatSol-Plus du Ministère de l'Environnement du Québec est disponible pour ce type de projet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le programme ClimatSol-Plus pour la décontamination de la rue Principale entre les rues Mercier et Lachance ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents inhérents à la demande.

### **31- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEMANDE DANS LE FOND DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

**2019-06-209**

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan a mis en place une mesure d'aide financière du Fonds de développement des territoires pour l'amélioration des télécommunications chez les municipalités membres ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande pour cette aide financière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;



**Que** le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout documents inhérents à la demande.

### **32- APPUI À LA DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. FORMULÉ PAR LA FERME BILOD'OEUF**

**2019-06-210**

**Considérant** que la Ferme Bilod'œuf Inc. doit acheter un lot distinct pour pouvoir exploiter un quota de production d'œuf correspondant à 20 000–25 000 poudeuses ;

**Considérant** que la Ferme KDK Inc. Possède le lot 5 060 558, d'une surface de 8.63ha et que ce lot offre une surface de 5.25ha sans bâtiment, qui pourrait être lotie et aliénée pour achat par la Ferme Bilod'œuf inc. ;

**Considérant** que ce projet de lotissement n'affecte nullement la viabilité de la Ferme KDK Inc., mais créera une autre entité agricole très viable qui est la Ferme Bilod'œuf inc. ;

**Considérant** qu'il n'y a pas de lot ailleurs qui peut offrir autant d'avantages financiers (partage de 400 000 \$ en investissement incluant une résidence), et; éviter de construire une résidence sous l'article 40 pour avoir quelqu'un en place pour répondre rapidement aux alarmes risquant la perte de 50% de la production (4 actionnaires et un employé résident à moins de 900m du lot 5 060 558) ;

**Considérant** l'impact économique régional important qu'apporte la famille Beaudoin- Bilodeau avec leurs trois entreprises avicoles, Ferme Bilodoin Inc., Ferme KDK Inc. et maintenant Ferme Bilod'œuf Inc., en tant qu'emploies et achat d'intrants ;

**Considérant** que le projet ne peut avoir qu'un effet positif sur les ressources agricoles de la région ;

**Considérant** que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés ;

**Considérant** que le projet de lotissement et aliénation respecte la réglementation municipale ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil appui la demande de lotissement et aliénation du lot 5 060 558 pour permettre à la Ferme Bilod'œuf Inc. de se construire un poulailler sur un lot distinct.

### **33- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Monsieur Alain Poulin donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 182-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 134 948 \$ pour l'achat d'un souffleur à neige sera adopté lors d'une séance ultérieure ;

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement d'emprunt à cet effet.

#### **34- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

#### **35- FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2019-06-211**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h35.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.